

CHRONIQUE COMMUNALE

Cela s'est passé en 1834 : Groupement de 15 Tisseurs.

*La création de l'atelier de Jacques Croisette dans le château fait des émules.
En 1834, le préfet du nord, répond à une demande de création d'un atelier de 15 tisseurs,
demande formulée par Albert Poulain.*

*"Nous, conseiller d'état, préfet du Nord, vu la demande formulée par le sieur Albert Poulain
au nom de quinze tisseurs de la commune de Poix, les autorise à exercer leur industrie,
selon l'avis favorable de M. le directeur des douanes de Valenciennes, arrêtons ":*

Article 1^{er} : Les sieurs

<i>Delfosse François</i>	<i>Masson François</i>	<i>Carlier François</i>
<i>Paquet Jean Baptiste</i>	<i>Delfosse Jacques</i>	<i>Bourla Simon</i>
<i>Piton Jacques François</i>	<i>Masson Philippe</i>	<i>Lacourt Philippe Henry</i>
<i>Joveniaux Jean Baptiste</i>	<i>Crapet Jean Baptiste</i>	<i>Roland Félix</i>
<i>Lacourt François</i>	<i>Crapet Maurice</i>	<i>Carlier Philippe</i>

*Sont autorisés à exercer leur profession de tisserand d'étoffes de coton dans la commune de
Poix à charge de n'employer que les cotons filés au-dessous de M° 68 et de se soumettre à
la tenue d'un compte ouvert en douane ainsi qu'à l'exercice des employés dans leur atelier.*

*Article 2^{ème} : Le présent arrêté sera adressé à M. le directeur des douanes de
Valenciennes et à M. le sous-préfet d'Avesnes.*

Fait à Lille le 18 Aout 1834. Signé Baron Mechin

NB : L'atelier aurait été localisé près du presbytère.

Vous Conseiller d'Etat Préfet Du Nord,
Vu la demande parvenue Par le sieur Albert Poulain
au nom de quinze tisseurs de la Commune de Poix, les faire
autoriser à exercer leur industrie
Sur l'avis favorable de M. le Directeur des Douanes
Départementales,

arrêté
Article 1^{er} Les sieurs

- | | | |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Delafosse François | Mullon François, | Cartier François |
| Craquet J ^{te} | Delafosse Jacques | Boursu François |
| Pitout Jacques | Mullon Philippe | Salouet J ^{te} |
| Joussier J ^{te} | Craquet J ^{te} | Molau J ^{te} |
| Laurent François | Craquet Maurice | Cartier Philippe |

Sont autorisés à exercer leur profession de tisseurs
D'étoffes de coton dans la Commune de Poix, en
charge de n'employer que des coton-filés au défilé du
N^o 68. et de se soumettre à la tenue de comptes ouverts
en Douane ainsi qu'à l'exercice des Employés dans
leurs ateliers,

Article 2^o - Le présent arrêté sera inséré

M. le Directeur des Douanes de Valenciennes,
et M. le sous Préfet de Valenciennes
fait à Lille le 14 août 1834

Signé Baron de ...